Liberte Politique

## Notre-Dame de Paris : la Cour des comptes demande de la transparence sur l'utilisation des dons

Article rédigé par Boulevard Voltaire, le 02 octobre 2020

Source [Boulevard Voltaire] La Cour des comptes a publié un rapport sur la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris et révèle le manque de transparence sur l'utilisation de l'argent des dons. Plus de 825 millions d'euros de dons ont été récoltés auprès de 338.000 particuliers et entreprises depuis l'incendie du 15 avril 2019 à Notre-Dame de Paris. Une somme censée permettre la restauration de la cathédrale, mais dont la Cour des comptes révèle des controverses quant à l'utilisation de cet argent.

## Pas d'enquête administrative

Première interrogation soulignée par la Cour : l'absence d'une enquête administrative, jugée « *incompréhensible* » par Pierre Moscovici, président de l'institution, qui présentait, mercredi 30 septembre, le rapport sur la conservation et la restauration de Notre-Dame. Une enquête qui aurait pu lever le voile sur les « *responsabilités enchevêtrées* » de l'État, des Monuments nationaux et du clergé. La Cour demande une clarification « *sans attendre la réouverture* », prévue en 2024.

Les magistrats se sont penchés sur l'épineux sujet de l'utilisation de l'argent des dons. Là encore, la Cour des comptes pointe un manque de transparence. Premier enseignement, les frais de gestion relatifs à la récolte des dons auraient coûté jusqu'à 500.000 euros dans certaines fondations. Mais ce sont surtout les modalités de financement de l'établissement public qui centralise les opérations de constructions qui sont pointées du doigt.

Des dons pour payer des communicants ?

Sous la tutelle du ministère de la Culture, l'établissement public emploie 39 personnes, dont sept pour les seules opérations de communication et de mécénat. Le budget annuel de l'établissement public est de cinq millions d'euros, dévoile le rapport qui ne remet pas en cause cette somme. Situés dans des locaux de la cité Martignac (7e arrondissement de Paris), le loyer annuel s'élève à 263.000 euros, charges comprises. Le général Georgelin, qui dirige l'établissement public, touche un revenu mensuel de 6.000 euros. Le tout réglé grâce à l'argent des souscriptions.

« Je ne sais pas si les donateurs avaient bien compris cela », regrette Pierre Moscovici. Les parlementaires avaient déjà réclamé davantage de transparence sur l'usage des fonds. La Cour des comptes demande, quant à elle, que l'établissement public soit désormais financé grâce à une subvention de l'État plutôt que par l'argent des dons. « Un quart de ses effectifs est affecté à des missions dont le lien avec les travaux de restauration est ténu », justifie le président de la Cour.

Prochain bilan en 2022

Du côté du ministère de la Culture, hors de question de débloquer cinq millions d'euros de subventions, révèle *Le Figaro*. Seul le loyer de la cité Martignac pourrait éventuellement être pris en compte par le gouvernement, sachant que ces bureaux appartiennent déjà à l'État. La Cour devrait publier un nouveau bilan en 2022, ce qui permettrait de voir si les recommandations ont bien été écoutées.